

## Quelle réforme du collège ?

### *du consensus...*

Les représentants SNES exerçant en collège ont été unanimes et ce n'est pas une surprise. La charge de travail cette année est considérable. Les organisations, les changements de programmes compliquent la tâche à tel point que certains se voient demander pour la première fois de leur carrière par des parents d'élèves ce qu'ils font en cours. Si l'interrogation des parents est légitime (*et pour cause, des témoignages de collègues dénoncent tant la vacuité de certains programmes que des modalités inopérantes pour espérer établir une quelconque progression dans les apprentissages*), nous intervenons dans les instances pour que l'administration prenne toute sa responsabilité en lieu et place d'atteintes à la dignité professionnelle des collègues dont le travail est remis en cause. Comment avancer avec EPI et AP à mener pour une même classe : « *on navigue à vue* »... Les collègues sont fatigués mais ils continuent de se battre pour la qualité de leur travail au profit de leurs élèves, pour ne pas en rabattre avec les exigences, ce que la réforme ne facilite pas. Les horaires disciplinaires amputés sont-elles de nature à améliorer l'implication scolaire des élèves ? Les EPI cristallisent les mêmes critiques même si leurs organisations semblent souvent plus souples en ne correspondant pas à des horaires arrêtés artificiellement. L'AP se fait de façon variable, en effectif réduit ou en classe entière. Par contre, les effectifs dans les classes n'ont pas baissé. Plusieurs témoignages font remonter que ponctuellement, les effectifs sont encore augmentés par des inclusions (élèves d'Ulis, de Segpa), jusqu'à 31 parfois dans des classes de 6°.

### *à l'éclatement...*

Les différences dans les témoignages sont marquées tant les organisations pédagogiques que les pratiques impulsées par les chefs d'établissement des chefs d'établissement diffèrent d'un collège à l'autre.

Il en est ainsi des modalités d'organisation de l'AP mais également du discours des IPR ! Alors que dans certains cas, les équipes pédagogiques sont presque félicitées d'avoir conservé de l'AP raccroché aux disciplines, c'est reproché dans un autre établissement : « *la transversalité, apprendre à apprendre sont les maîtres mots de la réforme !* ». Enfin, voyons ! Dans certains cas, cette peur du disciplinaire devient obsessionnelle : « *Notre chef refuse qu'on ait nos élèves en AP, elle a peur que sinon, on fasse cours avec eux !* ».

Le sentiment désagréable d'essuyer les plâtres revient souvent dans les témoignages tout comme le fait de voir prélever par les IPR ici ou là quelques bonnes idées qu'eux-mêmes réutilisent ensuite pour prescrire de bonnes pratiques.

Que dit l'administration de toutes ces différences ? C'est normal, c'est l'autonomie ! En tout cas, cela participe à éclater les situations de travail, complique les comparaisons et empêche les personnels de partager ce qu'ils ont en commun sur leur métier. Ce morcellement fragilise particulièrement certaines disciplines qui ont carrément été mises en extinction programmée, comme l'allemand ou le latin et le grec. Les contraintes et les empêchements de la réforme, le discours culpabilisant sur des matières jugées élitistes empoisonnent l'existence professionnelle de nos collègues professeurs de lettres classiques et d'allemand.

### *Livret scolaire unique ? Vraiment unique ?*

Ici, les évolutions liées au nouveau bulletin sont renvoyées au 2<sup>nd</sup> trimestre voire au 3<sup>e</sup> trimestre. Là, on essaie d'en faire un peu au premier trimestre car « *au 2<sup>nd</sup>, tout sera réglé au niveau de l'application nationale LSU* ». Tandis que dans ce collège : « *le chef d'établissement nous a imposé un devoir par compétences qui doit être utilisé chaque trimestre pour valider les compétences* ». Cela donne parfois des résultats qui interrogent : pour une même compétence, le bulletin peut mentionner 33 % d'insuffisant et 66% d'expert ! « *Rendre le bulletin illisible, il fallait y penser.* » Certains collègues disent même que c'est insultant pour les parents. Non pas par condescendance, mais il faut bien reconnaître que l'écriture brute du jargon institutionnel dans la colonne éléments du programme

travaillés, comme des barres de validation aux couleurs diverses ne seront pas de nature à faciliter le suivi du travail de leurs enfants. La liberté pédagogique est inscrite dans la loi et concerne aussi, évidemment, l'évaluation des élèves. Personne ne peut imposer un type d'évaluation. L'opposition « compétences » contre « connaissances » structurait le précédent LPC de Fillon mais le nouveau socle devait éviter ce piège. Finalement, la manière dont sont conçus les logiciels utilisés fréquemment dans les établissements réactive le débat car bien souvent, seuls des savoir-faire apparaissent dans la colonne « éléments du programme travaillés ».

Le SNES appelle à ne pas accepter de charge de travail supplémentaire et à ne pas remplir les nouvelles rubriques de ce livret.

### *Déontologie ?*

---

Les atermoiements, la variabilité des discours des différents acteurs (IPR, Chefs d'établissement, Rectorat, DASEN) quant au livret numérique sont inacceptables. Alors qu'on demande aux enseignants d'être prêts le 1<sup>er</sup> septembre et de se couler dans le moule de la réforme et de son lot de programmes, de parcours, d'EPI, etc... l'institution n'est même pas en mesure de mettre en place un cadre pour guider tant le travail des enseignants que ceux de leurs élèves.

Les élèves doivent passer de nouvelles épreuves au DNB ? Qu'importe si pour l'instant, des sujets 0 n'ont pas fait l'objet d'un travail d'analyse approfondi (en tout cas, non communiqué aux intéressés !) – et quand bien même, cela fait un peu maigre pour se construire une représentation de ce que seront les futures épreuves. Mais pour l'épreuve orale, c'est encore pire ! Aucun élément ! Est-ce que tout sera une énième fois renvoyer à des organisations locales aux dépens de l'égalité de traitement entre les candidats ? Oui, à en croire la réponse de l'inspecteur d'académie de Saône et Loire. L'absence d'informations institutionnelles précises et développées dans un calendrier qui permet leur appropriation est déontologiquement inacceptable. Ce n'est ni respectueux pour les élèves, ni pour les personnels. Pour une réforme qui se voulait pédagogique, on marche sur la tête !

### *Et la suite*

---

Le SNES rappelle, à l'approche des ventilations des DGH que le conseil d'administration doit être réuni pour décider de l'emploi de la DHG. Un des dangers de la réforme provient également de la possibilité de moduler les horaires d'enseignements sur le cycle IV. Si nous ne disposons pas d'exemples d'utilisation de ce levier pour ajuster les services cette année, nous vous appelons à la vigilance lors des prochaines réunions des instances de vos établissements. Des stages syndicaux sont organisés dans les départements, par exemple le 16 décembre dans l'Yonne ou le 12 janvier en Côte d'Or. Venez témoigner pour contribuer à construire le constat irréfutable de la réalité de cette réforme !